

## Demande de versement en espèces de la prestation de libre passage

### Données de la personne assurée

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Date naissance : \_\_\_\_\_ Sexe :  Masculin  Féminin  
No. AVS (NSS) : \_\_\_\_\_ Etat-civil : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_ Tél. / Port. : \_\_\_\_\_  
Rue : \_\_\_\_\_  
NPA, lieu, pays : \_\_\_\_\_

### Indications au sujet du versement

Veuillez verser ma prestation de libre passage en espèces, car :

j'ai débuté une activité lucrative indépendante exercée à titre principal il y a moins d'une année et ne suis donc plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire

ma prestation de libre passage est inférieure au montant annuel de mes cotisations  
→ Veuillez vérifier auprès de nos services si vous remplissez cette condition avant de nous retourner ce formulaire

je quitte la Suisse définitivement ou je ne travaillerai plus en Suisse en tant que frontalier(ère) et :

- j'élis domicile dans un pays membre de l'UE ou de l'AELE  
→ La part sur-obligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèces. Le formulaire de demande nécessaire pour le versement en espèces de la part obligatoire de la prestation (minimum selon la LPP) est disponible sur le site internet de la fondation
- j'élis domicile dans un pays hors de l'UE ou de l'AELE  
→ L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces

Ma situation personnelle est la suivante :

- Personne seule (célibataire, veuf/ve, divorcé/e ou imposé séparément)
- Personne seule qui assume l'entretien complet d'un enfant mineur, en apprentissage ou aux études
- Personne mariée vivant en ménage commun

### Questions à la personne assurée – Documents à fournir

Avez-vous effectué des rachats au cours des trois dernières années, auprès de la fondation Artes & Comoedia ou d'une autre institution de prévoyance ?  Oui  Non

Les prestations résultant d'un rachat ne peuvent pas être versées sous forme de capital par les institutions de prévoyance avant l'échéance d'un délai de trois ans.

### Documents à fournir

Veillez vous reporter aux indications figurant en page 3.

### Coordonnées de paiement Joindre une copie de carte bancaire ou un relevé d'identité bancaire (RIB)

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_  
No. IBAN : \_\_\_\_\_  
En cas de versement à  
l'étranger → code SWIFT : \_\_\_\_\_  
Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_  
NPA, lieu, pays \_\_\_\_\_

Les éventuels frais liés aux versements sont à la charge du bénéficiaire.

### Déclaration de l'assuré et signature

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Accord du conjoint / partenaire enregistré

Le conjoint donne par la présente son accord au retrait en espèces mentionné dans le présent document. La signature du conjoint doit être **authentifiée devant notaire**.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Authentification de la signature du conjoint / partenaire enregistré

Je confirme / Nous confirmons que la signature du conjoint est bien de sa main, et qu'il est conjoint de la personne assurée (marié ou partenaire enregistré).

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Lieu et date : \_\_\_\_\_ Sceau & signature : \_\_\_\_\_

## Informations à la personne assurée

### Documents à fournir

Tous

- Pièce d'identité en cours de validité

Célibataire, divorcé ou veuf :

- Certificat d'état-civil datant de **moins de 3 mois** en **original**

Marié :

- Pièce d'identité en cours de validité du conjoint

Divorcé :

- **Jugement de divorce** prononcé par un **tribunal suisse**. A défaut d'un tel document, l'administration de la Fondation est à contacter.

Indépendant :

- Attestation d'affiliation à une caisse AVS en tant qu'indépendant

Frontalier :

- Attestation d'annulation du permis frontalier
- Attestation de résidence de la commune de domicile

Personne quittant la Suisse :

- Attestation de départ du contrôle des habitants
- Attestation de résidence de la nouvelle commune de domicile

Personne s'établissant dans un pays membre de l'UE ou AELE et souhaitant percevoir la totalité de son avoir de vieillesse :

- Formulaire du fonds de garantie, à compléter et retourner au Fonds de Garantie LPP. (formulaire disponible sur le site d'Artes & Comoedia)

### Authentification de la signature du conjoint de l'assuré

Pour l'assuré marié ou en partenariat enregistré, la signature du conjoint est impérativement requise. Le conjoint fera authentifier la signature apposée sur le présent document par un notaire.

### Précisions fiscales

Un délai de blocage de trois ans à compter du dernier rachat s'applique au niveau fiscal pour le versement en capital, que le capital résulte ou non du dernier rachat ou – en présence de plusieurs rapports de prévoyance simultanés au bénéfice de la personne assurée – que le capital soit versé par la même institution de prévoyance et uniquement par celle-ci ou par une autre institution de prévoyance.

En cas de versement en capital pendant le délai de blocage, le montant de la déduction fiscale accordée pour les rachats effectués pourra être prélevé a posteriori par l'autorité fiscale compétente.